



62-2023

DELIBERATION N°2  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE  
Séance du 3 octobre 2023

13 OCT. 2023

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTRISON

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-trois le 3 octobre 2023, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 29 septembre 2023

Présents : Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Valerie GUILLAUME, Serge LOMBARDIN. Hervé DUQUESNE, Odile PINTURIER

Absents excusés : Didier MASSACRIER (pouvoir Frédéric MILLET) Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Christophe VACHERON (sortis de la salle du conseil)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

**Objet : Subvention classe en trois**

Le maire rappelle à l'assemblée que l'association qui s'est créée pour organiser les classes en trois demande une subvention qui permettra de soutenir leur activité et d'accomplir leur projet dans de bonnes conditions. Le maire demande à l'assemblée d'octroyer une subvention et demande à en définir le montant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :  
D'octroyer un montant de 150 € à l'association des classes en trois

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

*Ont signé, au registre, les membres présents.*

Le Maire, Frédéric MILLET,

Commune de Saint-Georges-Haute-Ville, séance du conseil municipal du 3 octobre 2023



Transmis au représentant de l'Etat le : 10/10/2023

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



*Le maire atteste que la présente délibération sera*

*Publiée et mise en ligne à compter du /10/2023*